

Image not found or type unknown



Rupture de contrat expatrié

Par **Arnaud B**, le **30/05/2008** à **17:04**

Bonjour,

Il y a maintenant 10 ans, j'ai réalisé mon CSNE au Brésil. L'entreprise m'a ensuite embauché avec une dualité de contrat :

- 1/ contrat local pour registre et une part du salaire
- 2/ contrat international avec la maison mère en France.

Je viens d'être licencié par la filiale locale de l'entreprise.

Problème :

La maison mère en France traite ceci comme une démission de ma part et m'a envoyé un Accord amiable de rupture. (sommes ridicules....)

Que dois-je faire pour accionner mon employeur en France : Prud'homme ?

Arnaud B